

CAMELEON SOFTWARE

Société Anonyme au capital de 2.916.281 Euros
Siège social : Galilée, BP 82270 – 31672 LABEGE CEDEX
341 081 743 RCS Toulouse

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES VOTE LORS DE L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2010

1) Date de l'Assemblée Générale autorisant le programme de rachat d'actions

16 JUIN 2010

2) Nombre de titres et part du capital que l'émetteur détient directement ou indirectement :

Néant

3) Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la société

Néant

4) Objectifs du programme de rachat

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à procéder à des rachats d'actions de la société en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action CAMELEON SOFTWARE par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa septième résolution à caractère extraordinaire.

5) Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres que la société se propose d'acquérir et prix maximum d'achat

En application de la loi, la part maximale que CAMELEON SOFTWARE est susceptible de détenir suite au présent programme, autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires du 16 Juin

2010 est de 10% du capital de la société, correspondant à un total de 1.166.512 actions, soit un investissement théorique de 3.499.536 euros sur la base du prix maximum d'achat de 3 € figurant dans la 6ème résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Aussi, le montant du programme ne pourra être supérieur au montant des réserves libres arrêtées dans les comptes annuels sociaux de l'exercice en cours.

6) Durée du programme de rachat

18 mois à compter de l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 Juin 2010, soit jusqu'au 16 Décembre 2011.

**Le Président du conseil d'administration,
Jacques SOUMEILLAN**